

Bulletin de Réservation Vacances

Date du séjour

Arrivée le ____ / ____ / _____	Voir le devis pour les heures d'arrivées et de départ
Départ le ____ / ____ / _____	

Cadre réservé à notre secrétariat
Compte _____
Résa _____

Si vous n'êtes pas en mesure de respecter la date et l'heure indiquées, merci de bien vouloir nous prévenir.

Demande spécifique (un gîte préféré ? un coin calme ? ...) _____

Le responsable de la location

M Mme Mlle Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Votre adresse e-mail : _____

Comment nous avez-vous connus ? _____

Le motif de votre séjour

- Mariage réunion festive séminaire Réunion associative
 autre – merci de préciser : _____

Votre demande de séjour :

L'hébergement : préciser la quantité demandée :

__ gîtes 1 à 2 places = __ x __ € = _____ €

__ gîtes 3 à 4 places = __ x __ € = _____ €

__ gîtes 5 à 7 places = __ x __ € = _____ €

Location des salles :

- salle du bar
 salle Kaiser
 salle Saint Martin

Service Restauration :

Date :

Signature :

Nous vous rappelons que le fait de signer cette demande de réservation implique que vous acceptez complètement et sans réserve les conditions de vente jointes au présent bulletin.

CONDITIONS DE VENTE

Adhésion

L'Orée du Bois est gérée par la Municipalité de Saint Martin en Haut. A ce titre, aucune adhésion n'est nécessaire pour pouvoir y séjourner.

Réservations et tarifs

Pour réserver, il est nécessaire :

- De remplir le bulletin de réservation intégralement.
- De verser un acompte de 30 % du prix du séjour. La réservation ne devient définitive qu'après confirmation écrite de notre part dans un délai de 15 jours ou dès l'encaissement de l'acompte.
- **De verser le solde 30 jours avant le début du séjour sans relance de notre part.**

Caution

Nous vous demanderons une caution d'un montant de 500 € à votre arrivée. Elle vous sera remise à votre départ si aucune dégradation n'est constatée et que les gîtes et salles sont rendus en bon état.

Taxe de séjour

Le coût est de 0.60 € par jour et par personne de plus de 18 ans. Le règlement de cette taxe sera demandé à la fin du séjour.

L'aide aux vacances

Le Centre accepte les Bons Vacances des Caisses d'Allocations Familiales. Les Bons Vacances ne peuvent être versés en acompte. Les Bons Vacances ne seront acceptés qu'après vérification préalable de leur montant auprès des CAF. Pour cela, chaque famille concernée devra nous faire parvenir avec le bulletin de réservation, une copie des Bons Vacances ainsi qu'une copie du règlement d'aide aux vacances édité par la CAF dont elle dépend.

Nous acceptons les Chèques Vacances. Ils peuvent être versés en acompte.

Animaux domestiques

Nous acceptons les animaux domestiques sous réserve des règles élémentaires d'hygiène et des dispositions vétérinaires (carnet de vaccination à jour) ainsi que de l'acquittement d'un supplément.

Le nombre d'animaux autorisés par gîte est limité à 2. **Les animaux sont impérativement et toujours tenus en laisse.** En aucun cas ils ne seront laissés seuls dans le gîte. Nous attirons votre attention sur les risques de vous voir interdire l'accès du Village Vacances si ces règles n'étaient pas respectées.

L'inscription dans le Centre de Saint Martin en Haut implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions de vente.